

Éoliennes : un développeur choisi

Mesnil-en-Ouche. La commune nouvelle est favorable à l'implantation de 13 machines. Si l'écologie est mise en avant, la manne financière pèse aussi dans la balance. Explications.

Quelles que soient les orientations prises par la future équipe municipale après les élections de mars pour lesquelles le maire (UDI) sortant, Jean-Noël Montier, ne se représente pas, la commune de Mesnil-en-Ouche poursuit sa dynamique. Le conseil municipal a ainsi statué mardi soir sur la désignation d'un interlocuteur pour échanger sur le développement éolien sur le territoire.

Un parc de 17 éoliennes envisagé

Pour répondre aux interrogations des élus, le maire, Jean-Noël Montier, a pu compter sur l'expertise du vice-président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Lionel Prévost, en charge notamment du Climat, de l'Énergie et de l'Environnement.

L'Intercom, qui finalise son Plan climat air énergie territorial (PCAET) est engagée dans une démarche de Territoire à énergie positive (Tepos) qui suppose de produire autant d'énergie que l'on en consomme. Le développement de l'éolien est une piste incontournable, quels que soient les sentiments, souvent mitigés, qu'inspirent ces installations.

« Depuis la promulgation de la loi de transition énergétique, les collectivités sont parties prenantes de la démarche. En l'occurrence, pour l'appel à projets qui nous occupe, Mesnil-en-Ouche est associée à Nassandres-sur-Risle et à l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Un parc de 17 éoliennes est envisagé : quatre à Nassandres et 13 à Mesnil-en-Ouche, réparties sur trois zones, leur implantation relevant de critères drastiques. Elles affichent une puissance potentielle de 121,8 gigawatt par an. Sachant que l'intercom consomme 160 gigawatt, le défi d'un territoire à énergie positive est pleinement réalisable », a indiqué Lionel Prévost.

Quelles retombées financières ?

Sur les 12 candidatures déposées, trois développeurs étaient encore dans la course. Parmi les critères d'attribution du marché, les retombées financières au bénéfice du territoire et de ses habitants. Grâce à un montage financier et juridique, celles-ci s'élèveraient à plusieurs centaines de milliers d'euros par an, en raison notamment de la possibilité offerte aux collectivités d'être actionnaires du projet jusqu'à 49 %, comme l'a expliqué le directeur général des services, Olivier Gardinot.



Un développeur a été choisi par le conseil municipal (le maire en médaillon) pour discuter du projet d'implantation d'éoliennes dans la commune (photos : Paris-Normandie).



La question a dans l'ensemble, soulevé assez peu d'objections. Les élus, à commencer par Daniel Kif-fer, maire-délégué de La Barre-en-Ouche, en ont tout de même appelé à une étude très poussée des critères environnementaux, avec la prise en compte par le développeur de la proximité de monuments historiques, de l'impact sur la biodiversité, des conséquences sur le prix du foncier ou encore des nuisances pour la santé, sachant que les éoliennes seraient en exploitation pour une durée de 30

ans. À l'issue de cette période, les baux seraient renouvelés, ou les éoliennes démantelées. Anthony Devaux, élu (SE) de Lan-depèreuse, a insisté sur l'impact environnemental, et sur la protection des zones boisées et naturelles autour des trois sites, la société pressentie pour remporter le marché étant moins bien notée que sa concurrente sur cette problématique. « La remarque devra être formulée dans le cadre de l'enquête publique sur le futur Plan local d'urbanisme », a conclu Olivier Gardinot.

Le conseil municipal a donc accepté, à l'unanimité moins deux voix et deux abstentions, le choix du développeur Valéco pour poursuivre les discussions. Et Jean-Noël Montier d'insister sur la nature de l'engagement : « À ce stade, il ne s'agit pas d'accepter l'implantation d'éoliennes mais de choisir les conditions dans lesquelles nous voulons travailler avec un développeur ». De longues démarches attendent encore les différents acteurs du projet, dont les travaux ne commenceront pas avant 2023.